

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **VENDREDI 26 JANVIER 2024**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 15

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 12

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 7

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 5

Le 26 janvier 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de « La Savoyarde » à Séez, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles :

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger :

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Laurent CHELLE

Françoise BESNARD donne pouvoir à Gérard VERNAY

Nicolas MORIN donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Yannick AMET

Lionel ARPIN donne pouvoir à Joëlle CAMPERS

Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

EXCUSÉS

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Séez : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Villaroger : Alain EMPRIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Joëlle CAMPERS est désignée secrétaire de séance

2024 - 02

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La dernière révision des statuts de la Communauté de communes de Haute-Tarentaise a été approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 26 septembre 2016, puis actée par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2016.

L'Hospice du Petit Saint-Bernard est un des sites touristiques et patrimoniaux majeurs du territoire de la Haute-Tarentaise. Actuellement, la communauté de communes gère, via une convention avec le Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE) du Petit Saint Bernard, composé du Département de la Savoie et de la Région autonome du Val d'Aoste et propriétaire du site, un point d'information touristique et un espace muséographique.

La convention arrivant à échéance, un travail est en cours entre le GEIE et la communauté de communes relatif à la gestion du bâtiment de l'Hospice du Petit Saint-Bernard. Il est étudié la mise en place d'une convention entre la communauté de communes et le GEIE par laquelle la gestion de l'ensemble du bâtiment serait confiée à l'intercommunalité.

Le bureau communautaire, lors de sa réunion en date du 5 décembre 2023 a émis un avis favorable de principe à la prise de gestion de l'ensemble du site de l'hospice du Petit Saint-Bernard. Une délibération en ce sens sera proposée au prochain conseil communautaire.

Concernant le site de l'Hospice du Petit Saint-Bernard, les statuts actuels de la communauté de communes mentionnent la compétence : **« 6.4.3 Interventions en lien avec la compétence Tourisme - L'organisation et l'animation du point d'accueil et d'information des visiteurs dans l'Hospice du petit Saint-Bernard ».**

Afin de pouvoir prendre en charge dans des délais rapides une éventuelle gestion de l'ensemble de l'Hospice du Petit Saint-Bernard (printemps 2024), il est proposé de modifier dès maintenant les statuts de la communauté de communes et de remplacer le libellé de la compétence susmentionné par **« 6.4.3 Interventions en lien avec la compétence Tourisme - L'organisation, l'animation et la gestion de l'Hospice du Petit Saint-Bernard ».**

Il convient de préciser que, parallèlement, un projet de révision plus globale des statuts de l'intercommunalité, et concernant d'autres compétences (culture, tourisme, GEMAPI, eau et assainissement, ...) est en cours d'élaboration avec notre cabinet conseil et accompagné par les services de l'Etat. Une délibération sur la modification des statuts pour l'ensemble des autres compétences sera proposée au conseil communautaire lors de sa séance du 22 mars.

VU l'avis du Bureau communautaire, réuni le 23 janvier 2024 ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification statutaire énumérée dans l'exposé ci-dessus concernant la gestion de l'Hospice du Petit Saint-Bernard ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Yannick AMET

